

## « MISSIONNAIRES SUR LA MONTAGNE »<sup>1</sup>

### Les Carmes déchaux de Barjols (fin XVII<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècle)

« Ils alloient prescher dans les lieux circumvoisins qui manquoient d'instruction, et c'estoit une des raisons qui m'avoit fait désirer l'establissement de cette maison... Ils acquirent en peu de temps une grande réputation, et je ne le pûst apprendre sans en ressentir beaucoup de joye ».

(à propos des religieux du premier monastère de Carmes déchaux à Duruelo)

Sainte Thérèse D'AVILA, « Fondations faites par Sainte Therese de plusieurs monasteres de Carmelites et de Carmes deschaussez », dans *Les Œuvres de Sainte Therese divisées en deux parties. De la Traduction de Monsieur Arnauld d'Andilly*, Paris, 1670, p. 351.

Le 13 novembre 1600, le Pape Clément VIII érige une congrégation d'Italie, dite de saint Elie, permettant aux Carmes déchaux de diffuser la réforme de Thérèse d'Avila hors de son berceau, la péninsule ibérique<sup>2</sup>. Quelques années plus tard, en 1617, les autorités de l'ordre décident d'en entreprendre la division en six provinces, parmi lesquelles, celle de France. Les fondations se multiplient, et rapidement, précise Louis de Sainte Thérèse, historien et contemporain des faits, les couvents paraissent « fort

1. A.D. du Var, 10 H 8. Dans ce dossier, une lettre est adressée « Au Révérend Père Henry Prieur des Missionnaires sur la Montagne à Barjols ».

2. Louis de SAINTE-THÉRESE, *Annales des Carmes deschaussez de France*, Paris, 1665, p. 791.

entrelassez »<sup>3</sup>. Dès lors, en 1635, le territoire national est scindé en deux parties, la Loire servant de frontière naturelle. Le district de Tours est inclus dans la première province, celle de Paris, alors que Lyon est intégré à la seconde, celle de Provence<sup>4</sup>. Cette dernière conserve le privilège d'ancienneté de la province mère, ainsi que sa titulature, devenant ainsi la première province française. Dédiée à sainte Thérèse, elle est également connue sous le vocable de province d'Avignon, « à cause que c'est le plus ancien des convents », ou province de Lyon, ce couvent étant « le plus ancien du reste des convents... qui tous sont fondez dans les terres du Royaume de France, ce qu'on ne peut dire d'Avignon »<sup>5</sup>. En 1641, les capitulants, après avoir isolé les maisons de Toulouse, Limoges, Bordeaux et Clermont-Ferrand, procèdent à un découpage qui marque la naissance d'une nouvelle province dite d'Aquitaine<sup>6</sup>. Désormais, les frontières de celle d'Avignon sont définitivement fixées.

Au sein de ce vaste ensemble, la fondation de Barjols manifeste un certain nombre de singularités, à la fois géographiques et chronologiques (figure 1). En effet, la province Sainte-Thérèse, qui englobe approximativement le quart sud-est de la France, est constituée de 12 couvents. Répartis inégalement, ils affichent une préférence marquée, 8 établissements, pour les régions les plus méridionales<sup>7</sup>. Si cela justifie l'autre appellation de « province de Provence », force est de constater que seule la partie occidentale est réellement représentée. En effet, de même que celui de Toulon, l'établissement de Barjols est situé dans une zone de confins, l'extrémité de la Provence orientale, que les Carmes déchaux, à l'instar d'autres réguliers, semblent sinon éviter, du moins négliger<sup>8</sup>. Ces implantations, qui suivent les principales vallées fluviales, celles du Rhône, de l'Isère dans une moindre mesure, ainsi que le littoral méditerranéen, privilégient, comme l'a constaté Régis Bertrand pour les ordres religieux provençaux en général, les grandes voies de communication et de peuple-

3. *Ibid.*, p. 269. En réalité, lorsque le problème est posé pour la première fois, en 1632, la province de France n'est composée que d'une quinzaine de couvents : Avignon (1608), Paris (1611), Nancy (1611), Charenton (1617), Lyon (1619), Meaux (1622), Toulouse (1623), Pont-à-Mousson (1623), Gerbeville (1624), Rouen (1624), Limoges (1625), Nevers (1626), Bordeaux (1626), Vannes (1627), Bar-le-Duc (1631), et Marseille (1632). Voir « Liste des Convents des Carmes Deschaussez, établis en France, selon leur antiquité », dans Louis de SAINTE-THÉRESE, *op. cit.*, suite de la « Table des Chapitres », non paginée.

4. *Ibid.*, p. 306.

5. *Ibid.*, p. 793.

6. *Ibid.*, p. 328 et 379.

7. Au sein de l'ordre, qui ne totalisera jamais en France qu'un peu plus d'une soixantaine de couvents, cette province affiche, avec celle d'Aquitaine, le plus grand nombre de maisons.

8. E. BARATIER, G. DUBY, F. HILDESHEIMER, *Atlas historique, Provence, Comtat Venaissin, Principauté d'Orange, Comté de Nice, Principauté de Monaco*, Paris, 1969, planches 112, 113 et 115.



Fig. 1 - Carte de la province Sainte Thérèse d'Avignon extraite de *Conventum fratrum discalceatorum ordinis B. Virginis Mariae de Monte Carmelo congregationis italiae, chorographica et topographica descriptio* (sans lieu ni date d'édition)

ment<sup>9</sup>. Ce phénomène semble attesté par l'attitude des disciples de Thérèse d'Avila et de Jean de la Croix, plus enclins à s'installer dans des régions urbanisées qu'en milieu rural. Or, si la plupart des villes qui accueillent nos religieux comptent entre dix mille et vingt mille âmes comme à Carpentras, Avignon, Toulon, Aix ou Arles, et plus de cent mille, comme à Marseille ou Lyon<sup>10</sup>, Barjols n'affiche qu'environ trois mille habitants<sup>11</sup>.

9. R. BERTRAND, « Le clergé en Provence à la veille de la Révolution : l'encadrement clérical », p. 18, dans B. COUSIN (sous la direction de), *Hommes de Dieu et Révolution en Provence*, Turnhout, 1995. Voir également B. DOMPNIER, « La fin des réguliers », dans S. BONIN et CL. LANGLOIS, *Atlas de la Révolution française*, tome 9, *Religion*, Paris, 1996, p. 54.

10. Chiffres obtenus d'après J.J. EXPILLY, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, 1726-1770, et F.X. EMMANUELLI, M.H. FROESCHLÉ-CHOPARD, M. LAPIED, M. TERISSE, M. VASSELIN, *La Provence moderne 1481-1800*, Rennes, 1991, p. 118-121.

11. C'est le cas également pour Istres qui ne compte que 1500 habitants au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

D'autre part, ces maisons vont se succéder de 1608 à 1684, avec en moyenne une fondation tous les 6 ans. Après une période de calme relatif<sup>12</sup>, suivie d'une vingtaine d'années relativement prospères<sup>13</sup> (1632-1653), les Carmes déchaux cessent quasiment toute installation durant les trois décennies suivantes. Le couvent de Barjols, en 1678, est l'une de leurs toutes dernières créations<sup>14</sup>.

Dès lors, il convient de s'interroger sur les motivations qui ont pu pousser les autorités de l'ordre à accepter une fondation à la fois tardive, et dont la situation géographique ne correspond guère aux critères qu'elles affectionnent habituellement. D'autre part, il semble intéressant de tenter de cerner, malgré les singularités évoquées, la façon dont se manifeste la tradition carmélite dans la vie du couvent, de sa création à la fin de l'Ancien Régime.

UN « LIEU SI BEAU... QU'IL INSPIRE MESME LA DÉVOTION AUX PLUS TIEDES »<sup>15</sup>

Trois sources, en partie inédites, permettent d'appréhender le contexte dans lequel s'est opérée l'installation des Carmes déchaux à Barjols. La première se présente sous la forme d'un registre tenu, à partir de 1648, par les premiers occupants du lieu, relayés, à partir de 1678, par les religieux eux-mêmes. Sont consignés dans ce *Livre des Affaires de La Chapelle de Notre Dame de Bon Refuge*, les contrats et autres permissions, ayant contribué à cette fondation, de même que divers reçus relatifs aux fondations de messes ou encore aux frais engagés<sup>16</sup>. Ces indications sont en partie reprises et mises en forme dans un feuillet de 3 pages, intitulé *Relation de l'origine de la dévotion de nostre Dame de bon Refuge de la ville de Barjols*<sup>17</sup>. Ce

12. Deux maisons seulement sont créées durant les trois premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, Avignon (1608) et Lyon (1619).

13. Sept établissements sont fondés : Marseille (1632), Toulon (1635), Aix (1637), Chambéry (1639), Grenoble (1644), Arles (1648) et Istres (1653).

14. Le couvent de Montpellier a été fondé en 1663 et celui de Carpentras, en 1684. Les études récentes portant sur d'autres ordres religieux présentent une évolution générale similaire : B. DOMPNIER, *Enquête au pays des frères des anges, Les Capucins de la province de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint Etienne, 1997, p. 35-36 ; F. MEYER, *Pauvreté et assistance spirituelle, Les Franciscains récollets de la province de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint Etienne, 1997, p. 39-41 ; D. DINET, *Religion et société : Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1998, 2 volumes, p. 50.

15. ... a déclaré Benoît-Antoine de Clermont-Tonnerre, évêque de Fréjus, lors de sa visite à Notre Dame de Bon Refuge, le 17 février 1677 (A.D. du Var, 1 G 69, Evêché de Fréjus, Visites et secrétariat, 1677-1678, folio 28).

16. A.D. du Var, 7 G 2, *Livre des Affaires de La Chapelle de Notre Dame de Bon Refuge érigée au terroir de ceste ville de Barjoulx, cartier du Fauvery, lieudict La Baume de Joachin*, non paginé.

17. A.D. du Var, Fonds Castinel, carton n°15 : *Carmes déchaux de Barjols*.

second document, à vocation non plus juridique mais historique, est en fait une photocopie, émanant comme l'indique une seconde écriture, des Archives de la maison des Carmes déchaux de Bordeaux<sup>18</sup>. Les faits qu'il renferme, plus précis, plus nombreux, peuvent encore être vérifiés et surtout complétés par une dernière source conservée à Rome<sup>19</sup>. Composée de 8 pages particulièrement denses, entre 40 et 50 lignes chacune, cette relation, rédigée en latin, ni datée ni signée, présente, outre l'enchaînement des faits, les arguments à la faveur desquels, selon son auteur, « la ville est à recommander »<sup>20</sup>. Sont ainsi successivement évoquées, avec force détails, non seulement les mésaventures que cette cité eut à subir lors des guerres de religion, mais surtout l'origine et le développement d'un lieu de culte dédié à la Vierge.

Religieux issus de la Contre-Réforme, les Carmes déchaux sont particulièrement sensibles aux dégâts suscités par l'hérésie protestante : « Ayant appris... les troubles de France, écrit Thérèse d'Avila, le ravage qu'y faisoient les heretiques, et combien cette malheureuse secte s'y fortifioit de jour en jour, j'en fus si vivement touchée que... j'aurois donné mille vies pour sauver une seule de ce grand nombre d'ames qui se perdoient dans ce royaume »<sup>21</sup>. Cette inquiétude face au salut des âmes a poussé l'ordre à s'installer en Languedoc afin, selon le propre aveu des religieux du couvent de Montpellier, de pouvoir « faire plus de fruict conformément à l'intention qu'eut notre Séraphique Mère et fondatrice Sainte Thérèse »<sup>22</sup>. Or, à l'autre extrémité de la province d'Avignon, Barjols a également été, un siècle avant l'arrivée de l'ordre, le théâtre d'événements qui, à l'aube des premières guerres de religion, ont marqué la mémoire collective. En effet, en 1562, le Roi de France publie l'Édit de Saint-Germain, ou Edit de janvier, tendant à attribuer aux Protestants un « statut de minorité reconnue

18. Le document original a probablement été rédigé au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'inventaire « Archives anciennes » du couvent du Broussay, à Rions, qui tient lieu de dépôt d'archives de l'actuelle Province du Midi, ne mentionne aucune source pouvant correspondre. Nous n'avons pu, à l'heure actuelle, vérifier si un tel document est conservé dans le fonds des Archives Départementales de Gironde.

19. Archives Générales de l'Ordre des Carmes Déchaux (A.G.O.C.D.), plut 101a, *Fundatio barjolemsis* (non daté, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). Document aimablement traduit par Mesdames Monique Guggenbuhl, et Juliette Lassalle, respectivement professeurs de lettres classiques et d'histoire.

20. *Ibid.*, p. 1.

21. SAINTE THERÈSE D'AVILA, « Le chemin de la perfection », dans *Les Œuvres de SainteTherese divisées en deux parties. De la Traduction de Monsieur Arnauld d'Andilly*, Paris, 1670, p. 503. Les premiers Carmes déchaux Espagnols manifestèrent également leur inquiétude face à cette situation, et avouèrent n'oser introduire les Carmélites dans ce « pays à demi-hérétique » (voir P. SEROUET, *Jean de Brétigny (1556-1634). Aux origines du Carmel de France, de Belgique et du Congo*, Louvain, 1974, p. 61).

22. Archives privées du couvent des Carmes déchaux de Montpellier, sans côte, *Livre des titres et des contrats de ce couvent de S. Joseph de Montpellier, fondé le 6 may 1663*. En tête-bêche, *Histoire de la fondation des Carmes deschausez de Montpellier*, p. 1.

et protégée »<sup>23</sup>. A l'exemple d'autres grands du royaume, Durand de Pontevès, Seigneur de Flassans, consul d'Aix, s'oppose à son enregistrement. A la tête d'une troupe de zélés catholiques, celui que l'on surnomme le « Chevalier de la Foy »<sup>24</sup>, pourchasse les hérétiques et les expose à la vindicte populaire, pendus à un pin qui semble lui servir de potence officielle. « Tous les matins, disait-on alors, l'on voyait [sur cet arbre] des fruits nouveaux »<sup>25</sup>. Le comte de Crussol, envoyé pour faire respecter l'Edit, se lance à la poursuite de Flassans, réfugié à Barjols. Au terme de quatre jours de siège, la ville est ouverte. Les protestants, qui servent dans l'armée des assaillants, massacrèrent, « les prêtres..., pillèrent les églises et brûlèrent au milieu de la place les reliques de Saint Marcel », patron du lieu<sup>26</sup>. Certains furent précipités du haut du Castellas, le rocher qui domine le bourg, non loin de l'emplacement du futur couvent<sup>27</sup>. Empreints de cette « cruelle intolérance »<sup>28</sup> inhérente aux guerres de religion, ces événements poussent notre chroniqueur anonyme à louer le « zèle très ardent pour la religion catholique... la pureté intacte de la foi que [les habitants du lieu] ont prouvé... par l'effusion de leur propre sang »<sup>29</sup>.

Si ces hauts faits ont probablement permis de conforter le choix des religieux, un argument plus solide, a pu, à lui seul, convaincre le définitoire provincial des Carmes déchaux d'accepter cette fondation. Il repose sur l'un des principaux fondements spirituels de l'ordre, à savoir l'attachement au culte de la Vierge Marie<sup>30</sup>. A Barjols, à l'origine de cette dévotion, on trouve, peut-on lire dans la première relation, une « petite congrégation de personnes dévotes » qui se réunissait dans un lieu appelé la « Baume de Joachim »<sup>31</sup>. Il était possible

23. M. VENARD, « La grande cassure (1520-1598) », dans J. LE GOFF, R. REMOND (sous la direction de), *Histoire de la France religieuse*, tome 2, F. LEBRUN (sous la direction de), *Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1988, p. 185-281, p. 252.

24. H. BOUCHE, *La chorographie ou description de Provence et l'Histoire chronologique du mesme pays*, 2 vol., Aix, 1664, vol. 2, p. 634.

25. *Ibid.* Voir également P. LOUVET, *Histoire des troubles de Provence depuis son retour à la couronne jusqu'à la Paix de Vervins en 1598*, Sisteron, 1680, p. 161 et G. LAMBERT, *Histoire des guerres de religion en Provence, 1530-1598*, Toulon 1870, réédition Nyons, 1972, 2 vol., vol. 1, p. 126-137.

26. PAPON (l'abbé), *Histoire générale de Provence*, tome IV, Paris, 1786, p. 157.

27. E. GARCIN, *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*, 2<sup>e</sup> édition, tome premier, Draguignan, 1835, p. 161.

28. J. DELUMEAU, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, 1988, p. 160 (1<sup>re</sup> édition, 1965).

29. A.G.O.C.D., doc. cité, p. 1.

30. Voir Gabriel de SAINTE MARIE MADELEINE, article « Carmes (spiritualité de l'ordre des) », dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, Doctrine et Histoire*, Paris, 1937-1995, tome 2, col. 156-209, particulièrement col. 158, « La vénération de la Sainte Vierge ».

31. A.D. du Var, Fonds Castinel, doc. cité. Baume signifie grotte en provençal. Quant à Joachim, le père de la Vierge, il est honoré en Occident à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (voir BENEDETTINS DE RAMSGATE, *Dix mille saints, Dictionnaire hagiographique*, Belgique, 1991, p. 288).

d'y accéder par « un trou qu'un homme courbé y pouvoit seulement passer »<sup>32</sup>. La chronique conservée à Rome apporte un éclairage supplémentaire, précisant qu'il s'agit en fait d'une confrérie de flagellants, « *flagellantium ut vocant* », qui aurait obtenu la permission de s'y réunir aux environs de l'an 1552<sup>33</sup>. Un siècle plus tard, en 1648, « le nombre de pieux compagnons augmentant de jour en jour », les confrères sollicitent le propriétaire du domaine, afin qu'il aliène le terrain sur lequel est située la grotte<sup>34</sup>. Le 14 novembre, Barthélemy Caillat, présenté, selon les documents, comme marchand ou maître cordonnier, accède à leur requête, à charge pour eux de célébrer une messe annuelle et perpétuelle, le jour de la fête de l'Annonciation<sup>35</sup>. Le contrat est rédigé en faveur de ceux que l'on qualifie désormais de « fondateurs » ou « directeurs », Jacques Cappus, « Bachellier en Ste Theollogie, cure perpetuel de l'esglise Collegiale de ladicte ville », et Marc Montaud, notaire<sup>36</sup>. Il y est précisé que l'on pourra « dresser un oratoire par dessus le... rocher... et... dans lad. grotte... [ériger] une chapelle a l'honneur de la sainte Vierge Marie »<sup>37</sup>. Le 16 décembre, sollicité à cet effet, l'évêque de Fréjus, accorde les autorisations requises, à la condition toutefois, que les suppliants ou leurs héritiers se chargent d'entretenir les lieux et surtout, fassent en sorte que le bâtiment « ne puisse... etre proffané »<sup>38</sup>. Différents travaux sont engagés afin d'aménager la cavité et la rendre propre à recevoir le service divin (figure 2).

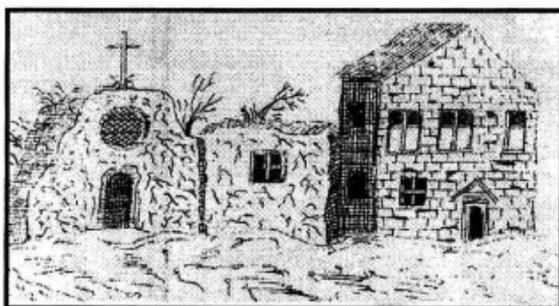


Fig. 2 - Notre-Dame de Bon Refuge avant l'arrivée des Carmes déchaux.

32. *Ibid.*

33. A.G.O.C.D., doc. cité, p. 3. D'après M. VENARD, cette période correspond, pour la Provence et le Comtat Venaissin, à un renouveau du mouvement confraternel, qui touche particulièrement les confréries de pénitents, « modèle d'antiprotestantisme » (*Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon, XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993, p. 870, et 946-947).

34. *Ibid.*, p. 3-4.

35. A.D. du Var, 7 G 2, *Contract de desamparation de la Beaume la ou a este edifie lad. chapelle*.

36. *Ibid.* Le registre évoque un troisième fondateur en la personne de Marcel Aubert « marchand dudict Barjoulx ».

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*, *Termes de la req. donnee a Monseigneur de Frejus*.

Dans le même temps, l'on commande un sculpteur afin de réaliser « l'image de Notre Dame »<sup>39</sup>. En 1649, le jour de la Visitation, se déroule enfin la bénédiction du sanctuaire<sup>40</sup>. Invoqué sous le titre de Notre-Dame de Bon Refuge, il devient le théâtre, nous apprend la chronique, de « miracles fréquents et visibles..., de confessions et... conversions... familières »<sup>41</sup>, de « bienfaits et de grâces multiples obtenus par l'intercession de ce lieu »<sup>42</sup>. Le 3 mai 1652, le pieux cordonnier, considérant « l'utilité de ladite chapelle », confirme sa donation et y ajoute une seconde grotte, dont il s'était jusque là réservé l'usage, plus petite, en contrebas, près du Fauvery, de même que la « plate-forme » située devant ce qui fut la Baume de Joachim<sup>43</sup>. Assez rapidement, des ermites s'y installent, Jean de Sainte Marie, « natif du pays de Bourgogne », puis Anthoine de Raunille, « prestre et predicateur... natif de la province de Picardie ». Des prêtres, rémunérés par les directeurs, prennent ensuite le relais. Ainsi, un nommé Faucon, assisté de frère Pierre de Loiseau, ermite, Jean Garcin « natif de Barjoux », Jean Jouve « du lieu de Monmeyan », Charles Bouchardeau, puis enfin Henri de Lascour, « pretre de la ville de Marseille », assument la direction du lieu<sup>44</sup>. Toutefois, « il y avait [une telle] affluence d'étrangers, rapporte notre chroniqueur, [qu'il]... sembla bon au très illustre et très Révérend Evêque de Fréjus d'employer d'autres ouvriers plus éminents au culte de la dévotion de la Vierge et il n'y avait pas plus aptes à cette tâche, précise-t-il encore, que les disciples de l'Ordre de la Vierge »<sup>45</sup>, les frères de Notre-Dame du Mont Carmel<sup>46</sup>. Dès lors, Benoît-Antoine de Clermont-Tonnerre, évêque de Fréjus, contacte le provincial des Carmes déchaux, qui en réfère lui-même au définitoire provincial. Conformément à leurs Constitutions qui exigent « qu'on ne puisse recevoir aucun lieu... qu'ils ne soient auparavant visité, examiné et exactement considéré »<sup>47</sup>, deux religieux sont députés sur place<sup>48</sup>.

39. *Ibid.* Cela correspond, peut-être, à l'une des « deux statues de la Ste Vierge en marbre » évoquées dans l'inventaire de 1790 (A.N., F/17 1179 B, *Déclaration des revenus, charges, meubles et immeubles du couvent des Carmes déchaussés de Barjols*).

40. *Ibid.*

41. A.D. du Var, fonds Castinel, doc. cité.

42. A.G.O.C.D., doc. cité, p. 4.

43. A.D. du Var, 7 G 2, *Donation faite par M<sup>r</sup> Caillat de la Baume ou est a present la Chapelle de nostre dame de Bon Reffuge*.

44. A.D. du Var, fonds Castinel, doc. cité. On retrouve la plupart de ces noms dans le *Livres des affaires...* (A.D. du Var, document cité).

45. A.G.O.C.D., doc. cité, p. 4.

46. Voir Gabriel de SAINTE MARIE MADELEINE, art. cité. Quelques années auparavant, en 1663-1664, Michel du SAINT ESPRIT, grand Carme, avance des arguments similaires pour justifier l'acquisition de la chapelle Notre-Dame des Lumières : « Outre que la Sainte Vierge, sacrée Mere de Dieu aient daigné prendre les titres de Patrone, de Sœur, et de Mere des Carmes, écrit-il, c'eust esté une negligence extremement blamable de ne pas contribuer efficacement à procurer sa gloire et dilater son culte » (Michel du SAINT ESPRIT, *Le Saint Pelerinage de Notre Dame de Lumières. Histoire contenant les Commencements, les Progrez, l'Etat et les Miracles de l'admirable dévotion, de la Ste Chapelle de Goult en Provence, Evesché de Cavaillon, Lyon, 1666, préface, non paginée*).

47. B.M. de Marseille, ms 706, *La règle primitive de l'ordre de la bienheureuse Vierge*

Si la relation conservée à Rome rend précisément compte de leurs impressions, elle reste relativement discrète quant aux motivations qui ont pu animer les autorités diocésaines dans ce qui peut être considéré comme une reconversion de la Baume de Joachim. En effet, les années 1650-1660, marquent un véritable tournant pour ce lieu qui, désormais s'attire les faveurs à la fois du clergé local et des populations. Or, cela coïncide, dans la région, avec une période toute empreinte de mysticisme et de ferveur dévotionnelle, à laquelle le Roi lui-même a contribué. Ainsi, le 11 février 1660, Louis XIV, accompagnée d'Anne d'Autriche, se rend au sanctuaire de Notre-Dame des Grâces de Cotignac, pèlerinage qui a connu un véritable essor durant les premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. Il souhaite manifester ainsi sa reconnaissance envers la Mère de Jésus, protectrice de la famille royale, depuis 1637, lors de sa première apparition au frère Fiacre. De même, le 7 juin 1660, à une demie lieue de là, ce terroir est le théâtre d'une manifestation divine : « Un jeune homme assez simple nommé Gaspar, raconte Honoré Bouche, dit qu'étant extrêmement altéré de soif, désirant de l'eau pour se rafraichir, un bon vieillard s'apparut à luy; et après luy avoir indiqué l'endroit où il en trouveroit, s'il ôtoit un rocher de sa place; l'ayant trouvé, ce vieillard disparut, ayant auparavant appris qu'il avoit nom Joseph »<sup>50</sup>. Ce que l'on appelle désormais la Fontaine de Saint Joseph devient rapidement le théâtre de miracles fréquents, attirant ainsi les populations environnantes. Dès lors, les prélat successeurs n'ont-ils pas tenté de tirer profit de cette manne divine ? D'autant qu'il s'agit à Barjols, en consacrant Notre-Dame de Bon Refuge, et, par la suite, en mettant le site sous le contrôle d'hommes d'Eglise, de reprendre en main une forme de mouvement associatif, une confrérie de pénitents, dont les velléités d'indépendances ne sont guère appréciées<sup>51</sup>. D'autre part, Pierre de Camelin, évêque de Fréjus de 1637 à 1654, de même que Joseph Zongo Ondedei, son successeur de 1654 à 1674, eurent plus d'une fois à intervenir auprès des chanoines de la collégiale de Barjols, « les moins édifiants... [parmi] tous les membres du clergé diocésain »<sup>52</sup>. Le premier, lors de l'une de ses visites, dresse un constat amer et tente de restaurer la discipline<sup>53</sup>. Le second, quelques

---

*Marie du Mont Carmel donnée par le bienheureux Albert patriarche de Jérusalem, suivie de Les constitutions des Carmes déchaussés de la congrégation de Saint Elie de l'ordre de la très bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel*, p. 61.

48. A.G.O.C.D., doc. cité, p. 4.

49. La Vierge Marie est apparue à Jean de la Baume le 10 août 1519 (LAURE (abbé), *Histoire de Notre-Dame des Grâces de Cotignac*, Marseille, 1886, p. 8 et 91).

50. H. BOUCHE, op. cité, p. 1040.

51. M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, *Espace et Sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1994, p. 462 et 482-484. Benoît-Antoine de Clermont-Tonnerre lors de sa visite (voir note n° 15), évoque « l'état des confréries... et les abus qui s'y comettent » (A.D. du Var, 1 G 69, folio 28).

52. H. ESPITALIER, *Les Evêques de Fréjus du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Draguignan, 1898, p. 243.

53. « Nous voulons, dit-il, que pendant le divin office chacun garde l'attention et la modestie requise sans jeter les yeux ça et là... comme font la plupart pour voir tout ce qui se

années plus tard, est obligé de rédiger des ordonnances afin que les chanoines mettent définitivement un terme à « leurs habitudes mondaines »<sup>54</sup>. Ne faut-il donc pas voir, dans l'extrême sollicitation dont fait preuve Benoît-Antoine de Clermont-Tonnerre envers les Carmes déchaux<sup>55</sup>, le souhait d'introduire à Barjols des religieux qui, contrairement aux membres de la collégiale, seraient « aux séculiers, selon les propres termes de l'un de ses prédécesseurs, comme des miroirs pour y former leurs mœurs et leurs actions »<sup>56</sup> ?

Quoi qu'il en soit, le 21 juin 1678, les lettres épiscopales officialisent leur installation dans « la chapelle, maison et dépendance de Nostre Dame de Bon Refuge »<sup>57</sup>. Le 9 juillet, l'abbé Henri de Lascour, recteur du lieu, cède aux religieux tous droits de propriétés, à charge de célébrer les messes de fondations existantes et de s'acquitter des services divins<sup>58</sup>. Une fois organisée la cérémonie de prise de possession en présence, comme il se doit, des autorités tant civiles, qu'ecclésiastiques et, surtout, « d'une multitude de peuple », des travaux sont engagés pour adapter les bâtiments existants « à la règle d'un monastère »<sup>59</sup>. Ainsi, après Notre-Dame de Laghet, les Carmes déchaux assument la direction d'un lieu de culte dans la région<sup>60</sup>.

---

... passe... sans... discourir avec les mondains des affaires mondaines... ; ordonnons qu'ils porteront des habits honnêtes et convenables à leur qualité, faisant expresse défense de porter de grands cheveux ni des moustaches relevées, moins encore des roses de ruban aux souliers, de jouer aux jeux prohibés, de hanter les maisons et compagnies libertines » (*ibid.*).

54. *Ibid.*, p. 270.

55. Le rédacteur de la notice conservée à Rome évoque à maintes reprises le rôle décisif qu'a joué l'évêque.

56. Paroles prononcées par Pierre de Camelin lors de la visite citée dans H. ESPITALIER, ouvrage cité, p. 243.

57. A.D. du Var, 10 H 12. Le chanoine Bouisson, quant à lui avance la date de 1570 pour évoquer l'arrivée des Carmes à Barjols (BOUISSON, « Les églises et chapelles du Var, Barjols », dans *Les Archives d'Histoire et d'Archéologie du Diocèse de Fréjus et Toulon*, Toulon, juillet-septembre 1935, p. 71-79, p. 74). Or, à cette date, Thérèse d'Avila et Jean de la Croix n'ont fondé qu'un seul monastère d'hommes, celui de Duruelo en Espagne.

58. A.G.O.C.D., doc. cité, p. 6.

59. *Ibid.*, p. 7.

60. Monseigneur Provana « enfant du Carmel », évêque de Nice, fait appel aux Carmes déchaux de la province de Piémont, à charge de « garder l'Image de la Très Sainte Vierge et de lui concilier plus de vénération » (Abel de SAINTE THERESE, *Monographie du sanctuaire de Notre-Dame de Laghet*, Abbeville, 1887, p. 89-93). Chronologiquement et géographiquement proches, le sanctuaire niçois fut confié à l'ordre en 1674, ces deux fondations le sont également topographiquement. En effet, dans l'un et l'autre cas, l'on retrouve ce « microcosme de pierres, d'eaux et d'arbres » caractéristique des lieux de pèlerinages (M-H. FROESCHLE-CHOPARD, « Lieux de pèlerinage : lieux de rencontre des laïcs et des clercs », dans *Provence historique*, 1995, p. 495-507, p. 497). Voir dans le présent numéro l'article de V. Frantz.

## LES CARMES DECHAUX ET NOTRE-DAME DE BON REFUGE

Ne subsistent plus aujourd'hui, au lieu-dit du « Vallon des Carmes » que de bien rares vestiges du passage des disciples de Thérèse d'Avila et de Jean de la Croix. Mais si l'on ajoute à ces données archéologiques résiduelles, les indications émanant de la chronique conservée à Rome, si l'on croise l'inventaire détaillé réalisé par les fonctionnaires révolutionnaires en 1791<sup>61</sup> avec l'implantation figurée sur le plan cadastral de 1815<sup>62</sup>, il est possible de percevoir plus précisément l'environnement au sein duquel les religieux évoluèrent un siècle durant. En revanche, tenter d'estimer la réalité de leurs effectifs relève d'une gageure, tant les données sont lacunaires, et ce malgré les directives de l'ordre. En effet, celles-ci imposent de rédiger « un livre des Professions... dans lequel on marque le paÿs, l'usage des profès, les noms qu'ils portoient dans le siècle, avant le propre nom de leurs Parents »<sup>63</sup>. De même, précisent les Constitutions, « qu'on ait... un livre dans lequel on écrive nos Frères morts »<sup>64</sup>. Or, quelle qu'en soit l'explication, aléas de la conservation ou non respect des directives, l'un et l'autre documents font cruellement défaut. Seules les informations recueillies par la Commission des Réguliers<sup>65</sup> en 1768, ainsi que par le Comité ecclésiastique en 1790<sup>66</sup>, offrent des indications facilement utilisables.

La façade principale des bâtiments conventuels, tournée vers l'occident, bénéficie « d'une vue qui se déploie très largement, [offrant], précise notre chroniqueur, une perspective qui n'est pas désagréable »<sup>67</sup>. En direction du sud s'élève le Castellat, au sommet duquel est érigée une croix en bois s'offrant au regard des frères, y compris « ceux qui passent leur temps dans leur cellule »<sup>68</sup>. Vers le Nord, une autre croix précède deux oratoires, dédiés, l'un à la mère de Dieu, l'autre à son époux. Du côté de l'orient, une plaine

61. A.D. du Var, 1 Q 60, *Rapport d'estimation du couvent des Reverends peres Carmes dechaussés de Barjols et des Biens en dependants*.

62. A.D. du Var, Plan cadastral, 1815, Barjols, section C, feuille 1, *Les Carmes* (voir annexe 2).3. B.M. de Marseille, ms. cité, p. 77.

64. *Ibid.*, p. 51.

65. A.N., 4 AP/16 et 17 : Chartrier Brienne, Carmes déchaussés. Voir également, L. LECESTRE, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France, Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768*, Paris, 1902. Le nombre de religieux pour la province Sainte Thérèse d'Avignon coïncide parfaitement avec celui fourni par les Actes des Chapitres pour les années 1761 et 1773, ce qui plaide en faveur de leur fiabilité (A. FORTES (édité par), *Acta capituli generalis O.C.D. congregationis S. Eliae*, vol II (1644-1698), vol. III (1701-1797), Rome, 1991-1992).

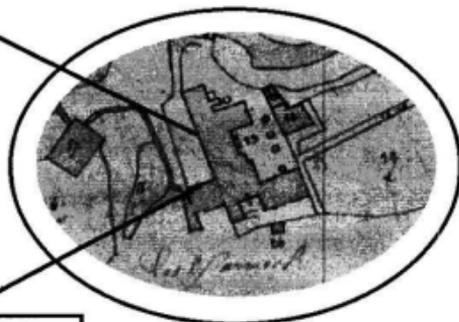
66. A.N., D/XIX/11, Comité ecclésiastique, état des religieux, Carmes déchaussés.

67. A.G.O.C.D., doc. cité, p. 8.

68. *Ibid.* « Beaucoup de gens, précise la chronique, montent vers elle surtout aux jours de fête de la Sainte Croix... le plus souvent pieds nus par dévotion et mortification ».



Entrée de la chapelle  
Notre Dame de Bon Refuge  
située en contrebas du couvent



A.D. du Var, extrait du plan cadastral de Barjols  
(1815)



Fig. 3 - Plan du couvent des Carmes déchaux de Barjols  
A.D. Var.  
Plan cadastral de Barjols, 1815 (détail).  
(Photographies Gilles Sinicropi)

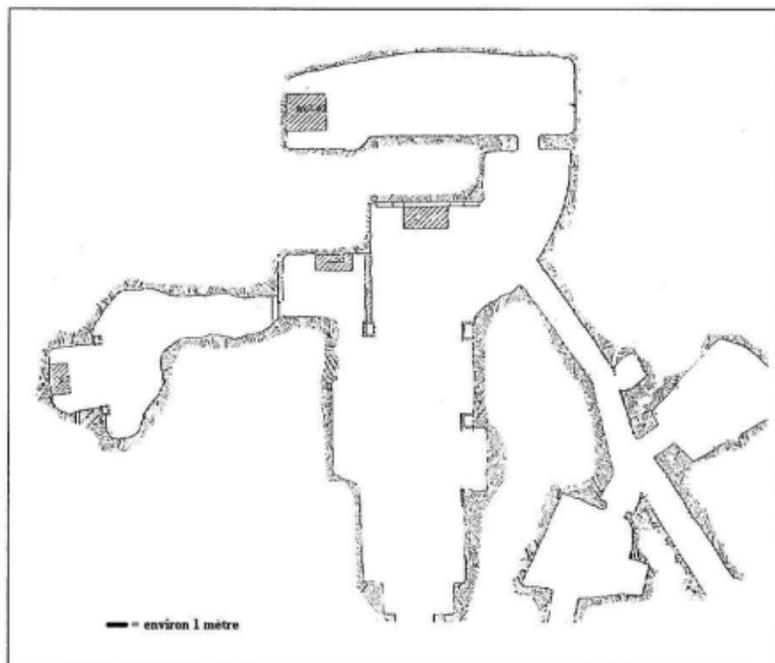


Fig. 4 - Plan de la chapelle troglodytique du couvent des Carmes déchaux de Barjols.  
 (À partir d'un relevé réalisé par le Bureau d'études de Saint-Maximin Barjols publié  
 dans P.H. Vaillant *Barjols, son histoire, ses particularités*,  
*Cahier 1 : ses particularités* Barjols, Syndicat d'initiative, 1984)

complantée d'oliviers et d'arbres fruitiers borne le couvent. Celui-ci se compose d'une église « en batisse »<sup>69</sup> située au dessus de la chapelle souterraine (figure 2). Au fond du jardin ou « basse cour », une petite écurie côtoie un lavoir. Une cuisine, deux salons et un réfectoire se partagent le rez-de-chaussée. A l'étage, les religieux disposent de vingt trois chambres, meublées de « si peu de choses » précise le vicaire du couvent, qu'il ne croit « pas en devoir faire mention »<sup>70</sup>. En contrebas de ces bâtiments conventuels, l'église originelle, composée d'une vaste nef et de « souterrains fort humides »<sup>71</sup>, s'enfonce dans les profondeurs de la roche<sup>72</sup> (figure 4). Pittoresque de par sa

69. Toutes les indications concernant les bâtiments conventuels proviennent du rapport dressé en 1791 (A.D. du Var, 1 Q 60). A aucun moment celui-ci ne fait mention de la pièce servant de bibliothèque, celle-ci étant pourtant inventoriée l'année précédente (voir note n° 108).

70. A.N., F/17 1179 B, doc. cité.1.

71. A.D. du Var, 1 Q 60.

72. Dans un fascicule édité par le syndicat d'initiative de Barjols, P.H. VAILLANT en évalue la longueur à 18 mètres (*Barjols, son histoire, ses particularités, Cahier 1 : ses particularités*,

structure troglodytique, elle ne l'est pas moins par sa décoration, stalactites et stalagmites ornant les différentes cavités. Si le plus grand nombre évoque des « figures de poissons, d'oiseaux, de reptiles, de quadrupèdes »<sup>73</sup>, une concrétion mérite tout particulièrement l'attention des religieux : « on peut [y] voir, apprend-on, l'image du très doux Enfant Jésus portant un globe dans ses mains, avec des contours caractéristiques qui imitent si bien la vie, qu'on pourrait croire qu'il s'agit d'une sculpture particulièrement raffinée et délicate, et non pas de l'œuvre de l'eau qui s'est pétrifiée »<sup>74</sup>. Du côté de l'Évangile, à la droite du maître autel, à gauche en entrant, s'ouvre ce qui constitue une première chapelle latérale, « un creux disposé en forme de sanctuaire »<sup>75</sup>, où trône un autel surplombé de « l'image » ci-dessus décrite. À l'opposé, au niveau de l'Épître, une seconde ouverture débouche sur une salle oblongue, perpendiculaire à la nef : « [cette] grotte [est] destinée, précise notre chroniqueur, aux exercices pieux de la confrérie de Flagellants... dans laquelle se réunissent... aussi un certain nombre de nos frères, des prêtres séculiers et de pieux laïcs »<sup>76</sup>. Ce site de Notre-Dame de Bon Refuge, de même que l'agencement naturel en trois cavités principales de la grotte qui en est à la base, ont permis aux Carmes déchaux de respecter les préceptes de leur ordre. En effet, les Constitutions préconisent de bâtir les couvents dans des lieux écartés, dans des faubourgs, ou encore dans des endroits où, précisent-elles, les religieux « puissent plus paisiblement vivre séparés du trop grand concours et du bruit des séculiers »<sup>77</sup>. D'autre part, elles imposent qu'il n'y ait dans l'église « ni plus de sept, ni moins de trois autels y compris le maître autel »<sup>78</sup>.

Les travaux d'aménagement terminés, disposant d'une capacité d'accueil honorable, le couvent va désormais pouvoir recevoir les effectifs auxquels il peut prétendre. La limite inférieure qu'en fixe Benoît-Antoine de Clermont-Tonnerre, se situe très en deçà de celle que prescrivent les autorités carméli-

Barjols, 1984, p. 39). Il y décrit cette chapelle souterraine avec précision, fournissant un relevé topographique réalisé par le Bureau d'Études de Saint Maximin (voir figure 4).

73. A.G.O.C.D., doc. cité, p. 34. *Ibid.*

75. *Ibid.*

76. *Ibid.* Contrairement à Vincent Laudin qui évoque la sacristie (B.M. Avignon, ms cité), la relation dont nous disposons reste silencieuse quant aux boyaux que l'on aperçoit dans la partie droite du relevé publié en annexe. De même, notre chroniqueur ne mentionne pas le caveau creusé dans la salle située derrière le maître autel. Enfin, à aucun moment il n'évoque la cavité léguée par Barthélemy Caillat en 1652, richement sculptée à même la roche (colonnes, arcades, cartouches, vase sacré...), située en contrebas, près du Fauvery. En 1791, les fonctionnaires révolutionnaires, quant à eux, en font mention, précisant que « dans l'intérieur de la terre, il y a un bâtiment presque abandonné » (A.D. du Var, 1 Q 60).

77. B.M. de Marseille, ms. cité, p. 61. À Avignon comme à Toulon, les religieux n'hésiteront pas à invoquer cette quête de l'isolement, pour justifier, alors qu'ils étaient déjà installés, la recherche d'un nouvel emplacement pour leur couvent (voir Louis de SAINTÉ THERÈSE, op. cit., p. 34-35 et p. 308).

78. B.M. de Marseille, ms. cité, p. 62.

taines. Le premier évoque un minimum de trois prêtres et un frère lai<sup>79</sup>, quand l'ordre n'impose « ni moins de quinze, ni plus de quarante religieux »<sup>80</sup>. En fait, à aucun moment de leur histoire les Carmes déchaux de Barjols ne seront en mesure de se conformer à ces dernières exigences. En effet, lorsqu'en 1695 une convention est passée entre les religieux et des maçons, seuls 5 noms sont apposés au bas du document<sup>81</sup>. De même, ce chiffre n'a guère évolué, un nom supplémentaire, lorsqu'en 1710, l'évêque de Fréjus évoque les missions que les Carmes déchaux sont chargés d'aller prêcher<sup>82</sup>. Certes, dans l'un et l'autre cas ne sont mentionnés que les frères choristes, les convers n'intervenant pas dans les affaires du couvent. Toutefois, si l'on applique aux religieux de l'établissement de Barjols la proportion de frères laïcs que l'on constate au sein de la province Sainte-Thérèse d'Avignon, soit, pour la fin du XVII<sup>e</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, environ 20 %, le total n'excède pas huit frères<sup>83</sup>. Ces chiffres concordent d'ailleurs avec ceux que mentionnent les religieux eux mêmes. Rédigée en 1765, une lettre indique que la maison « a été forcée de se soulager en diminuant le nombre des conventuels qui de huit qu'ils étoient autrefois, se trouvent aujourd'hui à 6 »<sup>84</sup>. Les dispositions de la Commission des Réguliers aggravent une situation déjà précaire puisqu'elles imposent un minimum de 10 religieux par couvent<sup>85</sup>. Or, à cette date, ne résident plus à Barjols que 3 Carmes déchaux, ces derniers cumulant désormais les infractions avec les autorités diocésaines, carmélitaines et nationales<sup>86</sup>. Vouée à la suppression par décision des membres de la Commission<sup>87</sup>, la maison est toutefois maintenue jusqu'à l'aube de la Révolution. A cette date, ne séjourne plus à Notre Dame de Bon Refuge qu'un choriste de 34 ans, le père Bonaventure de Sainte Thérèse, Toussaint Jolison dans le siècle, et Louis Bernard, 60 ans, « affilié à l'ordre par contrat »<sup>88</sup>. Cette évolution, pour alarmante qu'elle soit, n'est pas exceptionnelle. En effet, la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le suggère le registre des professions du couvent d'Avignon, est marquée, dans toute la province Sainte-Thérèse, par une chute brutale des effectifs<sup>89</sup>. Ainsi, à partir de 1754, le

79. A.D. du Var, 10 H 12.

80. B.M. de Marseille, ms. cité, p. 60.

81. A.D. du Var, 10 H 12.

82. A.D. du Var, 10 H 6.

83. Pourcentage obtenu à partir des Actes des Chapitres Généraux de 1686, 1689, 1698 et 1701 (A. FORTES, op. cité, vol. 2, p. 561, 586, 709; Vol. 3, p. 36).

84. A.D. du Var, 10 H 8.

85. P. CHEVALLIER, *Loménie de Brienne et l'ordre monastique (1766-1789)*, Paris, 1959, 2 vol., vol. 1, p.303.

86. L. LECESTRE, op. cit., p. 71.

87. *Ibid.* Voir également P. CHEVALLIER, op. cité, p. 254.

88. A.N., D/XIX/11, *Etat du nombre, du nom, et de l'âge des religieux qui habitent les neuf maisons en France qui composent la province des Carmes déchaussés de Provence*. Ce document ne prend pas en compte les maisons d'Avignon, Carpentras et Chambéry.

89. A.D. du Vaucluse, H13, *Etat des religieux Carmes déchaussés de la province d'Avignon qui ont fait profession dans la maison d'Avignon depuis 1700 jusque exclusivement 1778*.

nombre annuel de professions n'évolue qu'entre un et trois, certaines années comme 1756, 1757, 1765 ou 1770, n'enregistrant aucun postulant<sup>90</sup>. A la fin du registre qu'il a rédigé, le père Saturnin Marie de Jésus, prieur du couvent, constate amèrement : « Depuis le 25 aoust 1771 jusqu'à ce jour 20 may 1778, il n'y a eu aucune profession »<sup>91</sup>. Dans une tranche chronologique pouvant souffrir la comparaison, 1695-1790, Michel Vovelle a pu constater à Aix une évolution similaire, pour toutes les familles religieuses confondues : les effectifs s'effondrent d'environ 400 à 140<sup>92</sup>. De même, lorsque Pierre Chevallier présente les dossiers provençaux conservés par Loménie de Brienne, il précise que dans cette région, « la décadence semble commune à tous les ordres »<sup>93</sup>.

Ne pouvant échapper à ces difficultés à la fois structurelles et conjoncturelles, les Carmes déchaux de Barjols, malgré leurs bien modestes effectifs, n'en ont pas moins accompli leur vocation, diffuser le modèle thérésien.

#### « L'ESPRIT DE SAINTE-THÉRESE »<sup>94</sup>

Un passage des Constitutions expose clairement ce qui demeure le fondement de la réforme de Thérèse d'Avila : « La contemplation, y est-il écrit, est la principale partie de nôtre institut à laquelle on doit tendre par la continuelle Presence de Dieu, et les heures quotidiennes de l'oraison qui sont établies »<sup>95</sup>. Toutefois, comme l'indique la préface d'un manuscrit ayant appartenu aux religieux de Lyon, l'ordre manifeste une autre préoccupation, moins souvent évoquée. Si, y précise-t-on « la considération des choses divines, ont (sic) le premier rang... l'action qui regarde le salut du prochain tient le second »<sup>96</sup>. Autorités civiles ou religieuses, lors de l'installation des Carmes déchaux dans leur cité,

90. *Ibid.* Seules les années 1759 et 1766 font exception avec 5 professions chacune.

91. *Ibid.*

92. M. VOVELLE, « Analyse spectrale d'un diocèse méridional au XVIII<sup>e</sup> siècle : Aix-en-Provence », dans *Provence Historique*, octobre-décembre 1972, p. 353-451, p. 416.

93. P. CHEVALLIER, op. cité, vol. 1, p. 180. Voir également H. ROURE, « Le clergé du Sud-Est de la France au XVII<sup>e</sup> siècle : ses déficiences et leurs causes », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 1951, p. 153-187; B. DOMPNIER, « Les Capucins en France dans les dernières décennies de l'Ancien Régime : le paysage contrasté d'une crise de recrutement », dans Y. KRUMENACKER (sous la direction de), *Religieux et Religieuses pendant la Révolution (1770-1820)*, Lyon, 1995, 2 vol., vol. 1, *Décadence ou ferveur ?*, p. 239-262, particulièrement p. 248. Voir également « La fin des Réguliers ? », art. cité.

94. J.-A. EMERY, *L'esprit de Sainte Thérèse, recueilli de ses œuvres et de ses lettres, avec ses opuscules, ouvrage également utile aux Personnes Régulières et Séculières qui aspirent à la perfection*, Lyon, 1775.

95. B.M. de Marseille, ms. cité, p. 19.

96. B.M. de Lyon, ms 850, *Première règle de l'ordre de la B. Vierge Marie du Mont Carmel*; fol. 15 : *Les Constitutions des religieux Carmes deschaussez de la congregation de St Elie de l'ordre de la Bienheureuse V. Marie du Mont Carmel*, p. 17.

évoquant ce qu'ils attendent de ces derniers, permettent de cerner cette notion de « salut des âmes ». Toutefois, cela ne fournit qu'une image réductrice puisqu'il ne s'agit que de considérations classiques telles qu'entendre « les confessions des fidèles de l'un et de l'autre sexe », visiter les malades ou encore donner « toutes les consolations et secours spirituels... aux habitants »<sup>97</sup>. Ces actions à caractère individuel, hormis lors d'affaires retentissantes telles que celle de Girard-Cadière dont le père Nicolas de Saint Joseph, Carme déchaux du couvent de Toulon, a assumé, quelques temps, la fonction de directeur spirituel, n'ont guère laissé de traces dans les différents dépôts d'archives<sup>98</sup>. En revanche, il est possible d'appréhender un certain nombre de « services » prodigués collectivement aux populations contemporaines, services qui vaudront aux Carmes déchaux de Barjols la dénomination de « Missionnaires sur la montagne »<sup>99</sup>.

En effet, six ans seulement après leur installation, dès 1684, les religieux sont chargés par Jean Aurrenty, chanoine de l'église collégiale, de prêcher 3 missions, « de 3 en 3 ans »<sup>100</sup>, à Barjols, Saint-Julien le Montagnier et Fox Amphoux. Quelques années plus tard, en 1705, Aycard, prêtre et ancien vicaire fonde, en leur faveur, une mission à Tavernes qui se tiendra « de neufs en neufs ans »<sup>101</sup>. Les permissions, que l'évêque octroie à cet effet sont riches d'enseignements tant sur l'image que véhiculent les Carmes déchaux que sur la fonction qui leur est allouée. « Nous nous adressons à vous, précise Jacques Desmarests, et à quiconque des vôtres, en qui nous nous fions dans le Seigneur pour votre vie, vos mœurs, votre piété, votre connaissance de la doctrine et votre expérience de la parole, pour que vous puissiez... prêcher la parole de Dieu, expliquer les pages sacrées selon le sens que Notre Sainte Mère l'Église soutient et a toujours soutenu, instruire les incultes et les ignorants dans les premiers éléments de la Foi, entendre les confessions des fidèles, leur imposer des pénitences salutaires et convenables, les absoudre de leurs péchés »<sup>102</sup>. En 1790, lors de la déclaration des revenus et charges du couvent, Bonaventure de Sainte Thérèse, déclare être toujours chargé desdites 4 missions<sup>103</sup>. À l'heure actuelle, pour la province Sainte-Thérèse d'Avignon nous ne disposons d'informations identiques que pour un seul couvent, celui de Grenoble.

97. A.D. du Var, 10 H 12, lettre de l'Évêque de Fréjus, Antoine-Benoît de Clermont-Tonnerre, en date du 21 juin 1678.

98. Voir à ce sujet « Le procès Girard-Cadière (1731-1732) », dans P. ARDOIN (abbé), *La bulle Unigenitus dans les diocèses d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon (1713-1789)*, Marseille, 2 vol., vol. 2, p. 39-67.

99. Voir note n°1.

100. A.D. du Var, 10 H 13, verso du registre, sans pagination, *Mémoire sur les missions*.

101. *Ibid.*, recto du registre, folio 11.

102. A.D. du Var, 10 H 6. Document aimablement traduit du latin en français par Monique Guggenbuhl.

103. A.N., F/17 1179 B, doc. cité.

Monseigneur Le Camus, évêque du lieu, désigne les Carmes déchaux comme bénéficiaires d'une mission perpétuelle dans le lieu de Goncelin<sup>104</sup>. Lorsque l'on compare l'un et l'autre exemple, il est frappant de constater que, d'une part, les missions qu'effectuent les Carmes déchaux, où qu'elles se déroulent, sont toujours réduites dans le temps puisqu'elles n'excèdent jamais 15 jours<sup>105</sup>. D'autre part et surtout, elles interviennent dans des aires géographiques restreintes (figure 5). Alors que Tavernes et Fox-Amphoux se situent dans l'aire d'influence directe de Barjols, les villages les plus éloignés des maisons religieuses, Saint Julien, pour le bourg cité et Goncelin pour Grenoble ne sont distants que d'une trentaine de kilomètres du lieu de résidence des prédicateurs. En fait, cela correspond parfaitement aux limites qu'ont fixées, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les théoriciens de la pensée missionnaire carmélitaine, afin de préserver l'identité de l'ordre et d'éviter les dérives liées à l'activité pastorale : « Les missions qui conviennent le mieux à tous les religieux, déclare Thomas de Jésus, sont celles qui permettent davantage l'accord de leur observance avec le salut des âmes... Seules les missions dans lesquelles seraient sauvegardés les exercices de la vie contemplative peuvent nous convenir... Il faut écarter ces missions où nos religieux sans poste fixe circuleraient de ville en ville, surtout si cela doit durer longtemps »<sup>106</sup>. Les Constitutions, rédigées postérieurement, reprennent ce raisonnement. Elles accordent et encouragent l'intervention des religieux auprès des populations, tout en multipliant les expressions de mise en garde : « autant que notre institut le permet », et « faisant attention que ses exercices ne soient point incompatibles avec nos maximes ». Surtout, elles indiquent qu'il sera possible d'effectuer, « pour une nécessité pressante... pendant quelques jours, des missions de nos frères dans les lieux cloignés au delà de trente milles italiques, [environ 40 kilomètres], qui manquent du secours de la parole de Dieu, avec, ne manquent-elles pas de préciser, le consentement du general et des defineurs generaux »<sup>107</sup>.

L'inventaire de leur bibliothèque, en date du 27 février 1790, pour incomplet qu'il soit, n'en est pas moins révélateur de l'intérêt que les Carmes déchaux de Barjols portent à cette activité pastorale<sup>108</sup>. En effet, un certain nombre

104. A.D. de l'Isère, 3 H 43.

105. A.D. du Var, 10 H 13, p. 11. Voir également au verso du registre.

106. Thomas de JESUS, *Expositio in regulam carmelit.*, Cologne, t.1, p. 472, cité dans Elisée ALFORD, *Les missions des Carmes déchaux 1575-1975*, Paris, 1977, p. 26.

107. B.M. de Marseille, ms. cité, p. 55.

108. A.N., doc. cité. Rédigé de la main du frère Bonaventure de Sainte Thérèse, vicaire du couvent, il indique 298 volumes, soit 87 titres, répartis par format, sans obéir, à priori, à aucune autre logique de classement. Si les in folio et les in quarto bénéficient chacun d'une catégorie particulière, les in 8° et les in 12° ont été réunis dans un même ensemble, où, à l'exception d'une *Biblia Sacra* en 3 exemplaires, ne sont listés que des ouvrages édités en plusieurs volumes. Pour le reste, le religieux indique simplement qu'il « reste encore plusieurs volumes, ouvrages imparfaits ou de peu de valeurs ». Un second document, émanant du district de Barjols, réalisé le

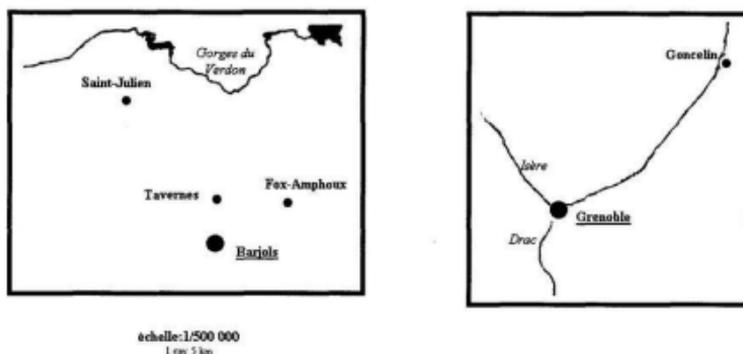


Fig. 5 - Localisation des missions des Carmes déchaux de Barjols et de Grenoble.

d'ouvrages édités au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, tels que cette *Bibliotheca patrum concionatoria*<sup>109</sup> ou encore les *Joannis Pauli Oliva conciones*<sup>110</sup>, ont pu servir à leurs prédications. Surtout, le catalogue indique que les religieux ont acquis, durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, toute une série de sermons édités entre 3 et 8 volumes chacun. On trouve ainsi les *Panegyriques et sermons* de Jacques-François-René de La Tour du Pin<sup>111</sup>, de même que ceux de Pierre Anastase Torné<sup>112</sup>. Sont également signalées des œuvres qui ne furent publiées qu'après le décès de leurs auteurs, tous Jésuites, tels que Guillaume Segaud<sup>113</sup>, Charles Joseph Perrin<sup>114</sup>, ou encore Anne-Joseph-Claude Frey de La Neuville<sup>115</sup>. Enfin, l'inventaire signale ce qui constitue, probable-

30 septembre 1791, précise, sans le fournir, qu'un inventaire de la bibliothèque des Carmes déchaux aurait été effectué le 11 mai 1790, totalisant, quant à lui 621 volumes. Relativement incomplet quantitativement donc, il ne correspond qu'à 48 % du fonds, l'unique document dont nous disposons l'est également qualitativement puisqu'il ne fournit que le titre, résumé en quelques mots, et le nombre de volumes. De plus, alors que le nom de l'auteur n'est indiqué que pour 36 titres, nous ne connaissons, ni les dates, ni les lieux d'édition.

109. L'ouvrage dont seul le titre résumé est fourni, « *bibliotheca patrum Concionatoria*, 8 vol », est classé dans la catégorie in folio (A.N., document cité). Cela pourrait être celui de François Combefis, *Bibliotheca patrum concionatoria hoc est anni totius evangelia...*, 8 volumes in folio, Paris 1662, évoqué dans le catalogue de la B.N.

110. Signalé en 2 volumes, dans la catégorie in 4<sup>o</sup> (A.N., doc. cité), ce titre correspond à l'un de ceux conservés à la B.N., *Joannis Pauli Olivae... conciones habitae in palatio apostolico ad Innocentium X et Alexandrum VII*, 2 volumes in 4<sup>o</sup>, Lyon, 1664.

111. Le catalogue indique, dans la catégorie in 8<sup>o</sup> et in 12<sup>o</sup>, « *panegyriques de la tour du pin*, 6 vol » (A.N., doc. cité), informations que confirme le *Dictionnaire biographique et bibliographique des prédicateurs et sermonnaires français* (Paris Lyon, 1824, p. 245-246), sans préciser toutefois le lieu et la date d'édition.

112. « *Sermon de torné* » (ibid.), Paris, 1765, 3 volumes in 12 (voir *Dictionnaire...*, p. 244).

113. « *Sermons de Segaud* » (ibid.), Paris, 1750-1752, 6 volumes in 12, (ibid., p. 225-226).

114. « *Sermons de perrin* » (ibid.), Liège, 1768, 4 volumes in 12 (voir catalogue de la B.N.).

115. « *Sermons de la neuville* » (ibid.), Paris, 1776, 8 volumes in 12 (voir *Dictionnaire...*, p. 181-189).

ment, l'une des toutes dernières acquisitions de la bibliothèque, les *Sermons du R. Père Elisée, carme déchaussé, prédicateur du Roi*, édités à Paris, en 1786, en 4 volumes<sup>116</sup>. Acquisition tardive donc, mais également unique puisque cet ouvrage n'a été localisé dans aucun des autres inventaires des bibliothèques carmes de la province Sainte Thérèse d'Avignon conservés à ce jour<sup>117</sup>.

S'interroger sur les motivations qui ont animé les Carmes déchaux lors de leur installation à Barjols et tenter d'appréhender ce qui constitue leur quotidien, permettent, au terme de ce travail, d'aboutir à un seul et même constat : le poids de la tradition carmélitaine. A ce titre, l'un des deux uniques tableaux déclarés en 1790 par le frère Bonaventure de Sainte Thérèse est tout à fait exemplaire<sup>118</sup> (figure 6). Chaque élément de ce qui constitue une minutieuse construction iconographique, chaque personnage, représenté d'ailleurs, dans d'égales proportions, illustrent les fondements historiques et spirituels à la fois de l'ordre dans son ensemble et du couvent de Barjols en particulier<sup>119</sup>. Intitulée, comme l'indique le phylactère tenu par deux angelots, « Marie, l'ornement du Carmel », « *Maria Decor Carmeli* », cette peinture présente, dans son registre supérieur, la Vierge Marie, assise sur une nuée,

116. « Sermons du pere elisée » (ibid.). Ils seront édités après la mort du religieux (Voir *Dictionnaire...*, p. 91-95).

117. À propos des bibliothèques de Carmes déchaux, voir M-H FROESCHLÉ-CHOPARD, G. SINICROPI, « Lire pour croire. Etude de quelques bibliothèques de Carmes déchaux », dans M-H FROESCHLÉ-CHOPARD, B. DOMPNIER (sous la direction de), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Actes du colloque de Marseille, E.H.E.S.S., 2 et 3 avril 1997, Clermont-Ferrand, 2000, p. 109-132.

118. A.N., doc. cité. La déclaration indique « deux grands tableaux en cadres dorés ».

119. Il est aujourd'hui conservé dans la collégiale de Barjols, de même que le second tableau. On a longtemps pensé que ce dernier représentait « saint Jean de la Croix et sainte Thérèse au cœur transpercé d'une flèche » (P. VAILLANT, *Barjols et le culte de Saint Marcel*, Toulon, 1903, p. 53). En réalité, le registre supérieur est occupé par le Christ, représenté de trois quarts, assis sur une nuée et entouré d'angelots. Il remet un clou à Sainte Thérèse d'Avila, représentée de profil, dans le coin inférieur gauche (à droite du Christ). A droite de l'image, (à gauche du Christ), Saint Jean de la Croix, de face, son attribut, la Croix, sur l'épaule, montre la scène. Cette représentation évoque une vision dont bénéficia la sainte. Le Christ, raconte-t-elle, « se representa à moi, comme d'autres fois par vision imaginaire, fort en l'interieure, et m'ayant donné sa main droite, il me dit : regarde ce clou, car c'est une marque que dès ce jour tu seras mon épouse : jusqu'à present tu ne l'avois pas merité, d'orsenavant tu prendras garde à mon honneur non seulement comme de ton Createur, comme de ton Roy et de ton Dieu, mais aussi comme ma veritable espouse : mon honneur est maintenant tien, et le tien est mien » (Sainte Thérèse d'AVILA, « La vie de la Sainte Mere Therese de Jesus ecrite par elle-mesme, suivant le commandement de son Confesseur, à qui elle l'envoye et l'adresse », dans *Les Œuvres de la Sainte Mere Therese de Jesus, fondatrice de la Reforme des Carmes et Carmelites Déchaussez, nouvellement traduites d'Espagnol en François, par le R. Pere Cyprien de la Nativité de la Vierge, Carme Déchaussé*, Paris, 1650, tome 1, p. 384).



Fig. 6 - Maria Decor Carmeli  
(tableau conservé dans l'église de Barjols).

l'enfant Jésus dans ses bras. Au centre de la composition, dans la partie gauche (à droite de la Vierge donc), sainte Thérèse d'Avila est représentée agenouillée, mains croisées sur la poitrine, en position d'oraison. A ses côtés, sur la même nuée, se trouve celui dont elle a contribué à propager le culte, saint Joseph<sup>120</sup>, reconnaissable à son attribut, le bâton fleuri<sup>121</sup>. Dans ce même registre intermédiaire, à droite (à gauche de la Vierge), saint Jean de la Croix, également agenouillé, reçoit ce qui pourrait être soit la parole de Dieu, soit les Constitutions de l'ordre, des mains du prophète Elie, vers lequel son regard est tourné<sup>122</sup>. Ce dernier tient dans sa main droite l'épée de feu, manifestation du soutien divin dont il a souvent bénéficié<sup>123</sup>. Dans la partie inférieure de la toile, le Mont Carmel, surplombant la Méditerranée, dévoile les nombreuses cavités dont il est creusé. En fait, sainte Thérèse d'Avila et saint Jean de la Croix, les réformateurs du Carmel, illustrent le respect de la tradition au travers des préceptes développés dans les Constitutions, préceptes que les religieux appliquent rigoureusement, qu'il s'agisse de l'environnement du couvent ou encore des contraintes pesant sur leurs activités. Le prophète Elie, quant à lui, longtemps considéré comme le fondateur antique de l'ordre<sup>124</sup>, d'ailleurs représenté en habit du Carmel, incarne, après avoir débarrassé Israël des prêtres de Baal, l'esprit missionnaire. A Barjols, les religieux pratiquent une forme d'apostolat dont l'objectif consiste moins à convertir qu'à conforter, accompagner les populations catholiques dans leurs

120. Voir Albert Marie du SAINT SAUVEUR, *Saint Joseph et son culte dans l'ordre du Carmel*, Rennes, 1891; Marie Joseph du SACRÉ CŒUR, « Le culte de saint Joseph et le Carmel », dans *Etudes Carmélitaines*, avril 1911, p. 81-92; P. SEROUET, « Le culte de saint Joseph dans le Carmel de France au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Cahiers de Joséphologie*, 1981, p. 770-792. Voir également G. Sinicropi, « Un mont spirituel de piété. L'association de saint Joseph et les Carmes déchaux provençaux sous l'Ancien Régime », dans *Provence historique*, article à paraître.

121. L. REAU, *Iconographie de l'art chrétien*, tome III, *Iconographie des Saints, A-F*, Paris, 1958, p. 757.

122. Il est difficile de savoir précisément ce que représente ce livre. En effet, à aucun moment Louis Réau dans son article sur « L'iconographie du prophète Elie » (*Elie le prophète*, tome I, *Selon les Écritures et les traditions chrétiennes, Etudes Carmélitaines*, Bruges, 1956, p. 233-267) n'évoque ce type de représentation. En revanche, le catalogue de l'exposition *L'art du XVII<sup>e</sup> siècle dans les Carmels de France*, (Musée du Petit Palais, 17 novembre 1982-15 février 1983, Paris, 1982) reproduit une peinture de Vignon représentant le prophète Elie agenouillé près du « livre de la parole de Dieu » (p. 124).

123. E. MALE, *L'art religieux de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> siècle. Etude sur l'iconographie après le concile de Trente. Italie, France, Espagne, Flandres*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1951, p. 449.

124. Voir à ce sujet Louis de SAINTE THERESE, *La succession du saint Prophète Elie en l'Ordre des Carmes et en la réforme de sainte Tèrese selon l'ordre chronologique; où l'on voit l'origine de l'Etat religieux et monastique en la Loy de Moïse, son progrès et la perfection en la Loy nouvelle*, Paris, 1662. Le catalogue de leur bibliothèque indique que les Carmes déchaux de Barjols possèdent cet ouvrage. Lire également Elisée de la NATIVITE, « Les Carmes imitateurs d'Elie (1370-1668) », et Louis Marie du CHRIST, « La succession élianique devant la critique », dans *Elie le prophète*, tome II, *Au Carmel, dans le Judaïsme et l'Islam, Etudes Carmélitaines*, Bruges, 1956, respectivement, p. 82-116, et 117-133.

croyances. Fils d'Elie, les Carmes déchaux revendiquent également le titre de frères de Marie, à qui ils ont dédié leur première chapelle sur le Mont Carmel<sup>125</sup>. C'est, sans aucun doute, l'attachement à cette dévotion qui a poussé les religieux à accepter la fondation de Notre-Dame du Bon Refuge, d'autant que ce site, d'une certaine manière, par l'intermédiaire de sa chapelle, permet de reproduire les conditions de vie des premiers Carmes, retirés dans des cellules troglodytiques<sup>126</sup>.

Gilles SINICROPI

---

125. Gabriel de SAINTE MARIE MADELEINE, art. cité, col. 157.

126. Melchior de SAINTE MARIE, article « Carmel (Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel) », dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, tome II, Paris, 1949, col. 1070-1104, particulièrement col. 1070-1076, « Origine et développement ».